

## Avis d'Appel Public à Concurrence

### Publicité préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire en vue d'une exploitation économique

**Activité projetée : Transport maritime et côtier de passagers**  
**Port concerné : Vieux – Port de Marseille**  
**Référence dossier : MEC12-2024-VP**

**Autorité compétente :**

Métropole Aix-Marseille-Provence  
Direction Développement des ports de plaisance  
Immeuble CMCI ascenseur B 6ème étage  
2, Rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE  
[mec.dpm@ampmetropole.fr](mailto:mec.dpm@ampmetropole.fr)

**Objet du contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire :**

Transport maritime et côtier de passagers

**Lieu d'exécution :**

Vieux-Port, mise à disposition de deux (2) postes à flot pour une surface totale de plan d'eau de 72,26 m<sup>2</sup>.

G012 : 10,38m x 3,58m pour une surface totale de 37,16 m<sup>2</sup>

G002 : 10,80m x 3,25m pour une surface totale de 35,10 m<sup>2</sup>

**Localisation parcelle :**

Ponton G1, postes G002, G002

Pour le poste à flot G012, les dimensions du navire devront impérativement respecter les caractéristiques suivantes :

- Les dimensions de chaque navire semi-rigide ne pourront être supérieures à **10,38 mètres de longueur et 3,58 mètres de largeur**
- Les dimensions de chaque navire à coque rigide ne pourront être supérieures à **10,38 mètres de longueur et 3,38 mètres de largeur**

Pour le poste à flot G02, les dimensions du navire devront impérativement respecter les caractéristiques suivantes :

- Les dimensions de chaque navire semi-rigide ne pourront être supérieures à **10,80 mètres de longueur et 3,25 mètres de largeur**
- Les dimensions de chaque navire à coque rigide ne pourront être supérieures à **10,80 mètres de longueur et 3,05 mètres de largeur**

**Procédure de passation :**

Mise en concurrence avec négociation

**Conditions de participation :**

Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le **Dossier de consultation (\*)**.

**(\*) Le Dossier de consultation comprend principalement :**

- *Le Règlement de consultation qui précise : les conditions de participation, le cadre de proposition souhaité, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation et des précisions sur l'objet de l'occupation.*
- *L'Annexe 1 du Règlement de Consultation, appelée Recueil de l'offre du candidat.*
- *L'Annexe 2 du Règlement de Consultation, appelée Liste des documents requis.*
- *La grille tarifaire 2024.*

**Retrait du dossier de consultation :**

Sur <https://ampmetropole.fr/metropole/concertations-et-appels-a-projets/dpm-mise-en-concurrence-mis/>

**Dépôt du dossier de consultation :**

**Exclusivement** à : [mec.dpm@ampmetropole.fr](mailto:mec.dpm@ampmetropole.fr)

Date et heure limite de dépôt : jusqu'au : **01/07/2024** à 18h00 terme de rigueur